

RAPPORT DE GESTION 2016



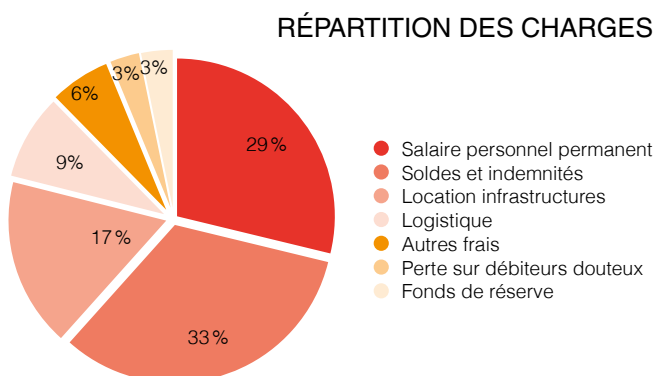
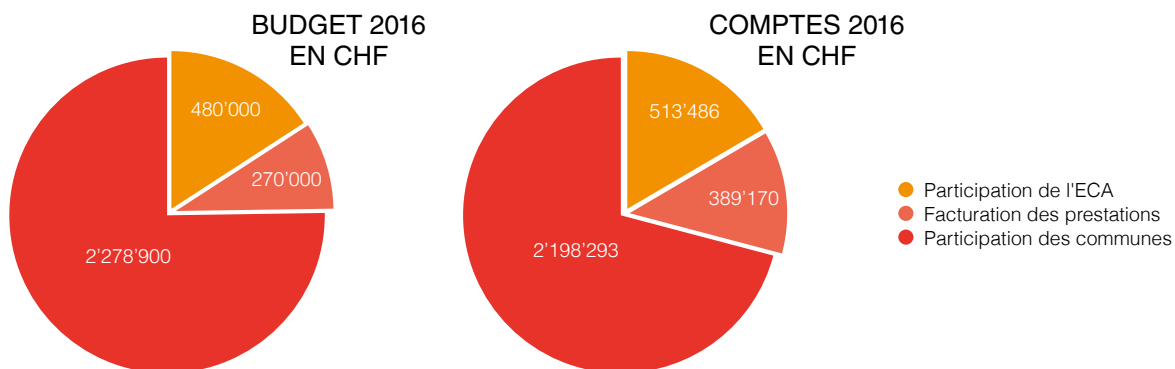
SERVICE DE DÉFENSE
INCENDIE ET SECOURS
RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

www.sdisnv.ch

QUELQUES CHIFFRES

11.9 CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

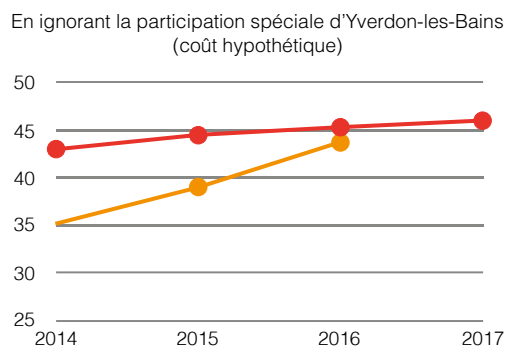
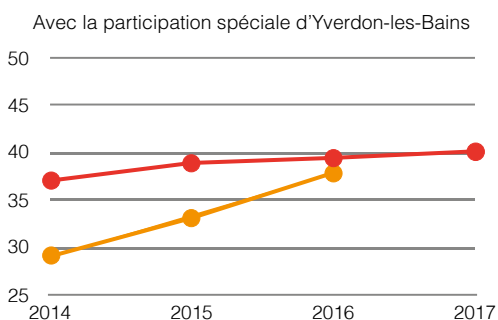
3.5% D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET



5'751 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DPS

715 CHF DE SOLDE MOYENNE
D'UN MEMBRE DU DAP

ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN PAR HABITANT EN CHF



8. FINANCES, RAPPORT DE GESTION

8.1 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

En tant qu'association de communes, le SDIS NV tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité communale¹. En ce sens, le SDIS ne peut lever des impôts et ses ressources sont ainsi limitées aux prestations facturées, à la participation financière de l'ECA et à la contribution des communes membres du SDIS NV.

Le budget, proposé par le CoDir via un préavis au Conseil intercommunal, doit être adopté par ce dernier au plus tard trois mois avant le début de l'exercice. Le CoDir présente le budget en premier lieu à la CoGe, qui établit son propre rapport à l'attention du Conseil intercommunal. Il convient de préciser qu'en 2016, seul un budget de fonctionnement existait, puisqu'aucun crédit d'investissement n'est actuellement en cours pour le SDIS NV.

¹ Art 125 LC et Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), RSV 175.31.1.

8.2 PROJETS MENÉS EN 2016

Fin 2015, l'ECA a informé les SDIS qu'elle procédait à une révision de ses tarifs concernant notamment les soldes d'exercices (passage de CHF 20 à 22 par heure) et les indemnités pour les permanences (passage de CHF 40 à 70 par tranche de 24 heures). Le groupe de travail DINERO a rapidement réagi et a été en mesure de proposer début janvier au CoDir une révision urgente de l'annexe 2 au Règlement du SDIS « Directives sur les soldes et indemnités ». Dans le courant de l'année, le GT DINERO a poursuivi la révision de cette annexe dont la dernière version intitulée « Directives sur les soldes, indemnités et remboursement de frais » a été validée par le CoDir en date du 19.08.2016 avec entrée en vigueur au 01.01.2017.

Début 2016, toute la codification des activités soldées et indemnisées a été repensée afin de permettre une meilleure analyse de la répartition des coûts en fonction des activités des sapeurs-pompiers volontaires. Cette recodification a permis d'avoir une excellente vue d'ensemble permanente de l'évolution des soldes et indemnités en cours d'année et a contribué à une bonne maîtrise du budget. Elle a fait l'objet d'affinements en fin d'année et permettra, avec une année de recul, de préparer le budget 2018 avec plus de précision.

8.3 ANALYSE GLOBALE DES COMPTES

Le tableau ci-après présente la comparaison globale des comptes 2016 avec le budget 2016 qui a été approuvé par le Conseil intercommunal lors de sa

La Ville d'Yverdon-les-Bains fait office de commune boursière pour le SDIS NV en ce sens qu'elle procède aux écritures financières et gère administrativement les comptes. La gestion des achats répond donc aux critères établis par la ville d'Yverdon-les-Bains à l'attention de ses services. Les factures sont toutes signées par le secrétariat du SDIS, le Commandant et finalement la Présidente du CoDir. Les achats de plus de CHF 15'000 font l'objet d'une validation préliminaire par la Présidente du CoDir.

Les comptes sont en premier lieu examinés par la CoGe, sur la base de tous les documents nécessaires fournis par le CoDir. Le CoDir établit également un rapport de gestion, comprenant les explications relatives aux comptes, examiné par la CoGe. Les comptes et le rapport de gestion sont approuvés par le Conseil intercommunal sur préavis de la CoGe et du CoDir.

Afin d'éradiquer toute erreur de saisie dans les activités des membres du SDIS, un contrôle trimestriel des feuilles de soldes a été mis en place par le Quartier-maître. À la fin de chaque trimestre, chaque membre du SDIS reçoit sa feuille de solde, peut alors la contrôler et annoncer toute éventuelle erreur. Ceci permet de corriger les activités avant que celles-ci ne soient figées dans le système. En outre, cela permet aussi, dans la période extrêmement chargée de décembre-janvier, de n'avoir que les trois derniers mois de l'année à contrôler. Ce système a été mis en place à la grande satisfaction des membres du SDIS.

Finalement, la reprise de la facturation des interventions pollution par la Direction générale de l'environnement a été faite. Comme tout changement, celui-ci a nécessité plusieurs adaptations de part et d'autre. Toutefois, il convient de souligner la bonne collaboration générale avec la DGE au travers des discussions constructives menées durant cette phase de transition. En ce qui concerne le SDIS Nord vaudois, la DGE reconnaît environ 94% des heures d'intervention annoncées.

séance du 07.10.2015. Les décomptes finaux ont été envoyés aux communes membres du SDIS en date du 17.02.2017.

No	Position budgétaire	Budget [CHF]		Comptes [CHF]		Écart	%
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
652.3001	Indemnités des autorités	19'500		20'694		-1'194	-6%
652.3012	Salaires personnel occasionnel	5'000		2'473		2'527	51%
652.3013	Soldes	678'500		587'018		91'482	13%
652.3030	Charges sociales	45'000		53'271		-8'271	-18%
652.3064	Indemnités	208'500		300'328		-91'828	-44%
652.3091	Frais de formation	77'000		78'524		-1'524	-2%
652.3099	Frais divers du personnel	50'500		55'042		-4'542	-9%
652.3109	Frais administratifs divers	29'000		31'165		-2'165	-7%
652.3111	Achats machines et mobilier	11'200		10'597		603	5%
652.3114	Achats habits et équipements	39'500		36'612		2'888	7%
652.3116	Achats matériel et outillage	74'500		75'408		-908	-1%
652.3120	Chauffage et éclairage	40'500		34'051		6'449	16%
652.3133	Frais de conciergerie	37'500		37'676		-176	0%
652.3137	Prestations refacturables	8'000		5'728		2'272	28%
652.3139	Achats mousse, poudre, air	4'000		2'630		1'370	34%
652.3141	Entretien et aménagement des locaux	17'000		16'641		359	2%
652.3155	Entretien véhicules et matériel	73'000		54'720		18'280	25%
652.3161	Locations casernes et locaux divers	536'100		536'313		-213	0%
652.3181	Frais de port et ccp	7'000		7'400		-400	-6%
652.3182	Téléphones et radios	23'000		19'842		3'158	14%
652.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'000		8'276		-3'276	-66%
652.3186	Assurances	19'500		17'313		2'187	11%
652.3189	Entretien des extincteurs	7'500		1'944		5'556	74%
652.3301	Perte sur débiteurs	-		1'570		-1'570	-
652.3521	Partic. aux charges d'Yverdon-les-Bains	912'600		914'345		-1'745	0%
652.3809	Attribution débiteurs douteux	-		91'370		-91'370	-
652.3814	Attributions au fonds de réserve	100'000		100'000		-	0%
652.4221	Intérêts	-		-		-	0%
652.4319	Frais de rappels et poursuites	-			40	40	-
652.4356	Interventions facturées		260'000		388'921	128'921	-50%
652.4521	Participations des communes		2'278'900		2'198'293	80'607	4%
652.4651	Subventions ECA		480'000		513'486	33'486	-7%
652.4659	Prestations à des tiers		10'000		209	9'791	98%
TOTAL		3'028'900	3'028'900	3'100'949	3'100'949	-72'049	-2.4%

Le budget accuse un léger dépassement de CHF 72'049 (2.4%). Toutefois, les revenus étant largement supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 152'656, 20.4%), les comptes 2016 ont permis de réaliser une économie de CHF 80'607 (3.5%) en terme de coût pour les communes membres de l'Association.

Seules deux positions accusent un dépassement de budget de plus de CHF 10'000, à savoir les positions *652.3064 indemnités* et *652.3809 attribution débiteurs douteux*. La première est principalement due à l'augmentation des indemnités de permanence versées par l'ECA². Dès lors, ce dépassement est quasiment en-

tièrement compensé par la participation financière de l'ECA versée au SDIS. La seconde consiste en l'attribution d'une réserve votée en date du 24.11.2016 par le Conseil intercommunal concernant les factures impayées des communes de Champagne et Grandevent en 2014 et 2015. Ces deux éléments n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2016.

Plusieurs économies substantielles ont pu être réalisées, notamment sur les positions *652.3013 soldes* (CHF 91'482), *652.3155 entretien véhicules et matériel* (CHF 18'280), *652.3120 chauffage et éclairage* (CHF 6'449) et *652.3189 entretien des extincteurs* (CHF 5'556).

² La directive ECA 1100/01 sur l'organisation et le financement des détachements de premier secours a été révisée le 01.01.2017.

8.4 EXPLICATIONS SUR LES DÉPASSEMENTS DE PLUS DE CHF 10'000

La position *652.3064 indemnités* accuse un dépassement de CHF 91'828 (44%). À titre informatif, ce dépassement avait d'ores et déjà été signalé au CoDir fin 2016 lors de la communication de l'ECA quant à l'augmentation des indemnités pour service de permanence entrant en vigueur au 01.01.2017. L'État-major a adressé une proposition formelle au CoDir le 08.01.2016 demandant la révision en urgence de l'annexe 2 au Règlement du SDIS afin de pouvoir restituer aux sapeurs-pompiers l'entièreté du nouveau montant versé par l'ECA. Dans cette même proposition, il a été indiqué que le nouveau tarif engendrerait des dépenses supplémentaires à hauteur d'environ CHF 80'000, compensées par des recettes supplémentaires de CHF 79'590 sur la position *652.4651 subventions ECA*.

Il sied de préciser qu'un effort a été maintenu sur les soldes afin d'anticiper un éventuel dépassement, ceci malgré la compensation estimée des subventions ECA. Cela s'est traduit concrètement en un report de certains projets générant des heures administratives ou la

limitation de la participation à certaines activités qui ne sont pas strictement nécessaires. Ainsi, une somme de CHF 91'482 a été économisée sur la position *652.3013*.

Une nouvelle position budgétaire *652.3809 attribution débiteurs douteux* avec un montant budgété de CHF 0 a été créée en date du 24.11.2016 à la suite du vote du Conseil intercommunal³. En effet, dans le cadre du contentieux avec les communes de Champagne et Grandevent, la contribution de ces deux communes aux charges du SDIS pour les années 2014 et 2015 se montant à CHF 91'370 est restée impayée. Lors de la révision des comptes 2015, l'organe de révision a demandé à ce qu'une provision du même montant soit faite dans le cadre des comptes 2016. Cette provision n'affecte pas le budget, mais vient grever les comptes à la hauteur du montant.

En omettant ce montant, la réelle économie sur le budget 2016 est de CHF 171'977 (7.5%).

³ Sur la base du Préavis 16.06CD concernant l'attribution d'une provision dans les comptes 2016.

8.5 EXPLICATIONS SUR LES AUTRES POSITIONS DÉPASSANT LE BUDGET ALLOUÉ

Seuls sont traités les dépassements de plus de CHF 1'000.

652.3001 Indemnités des autorités

Le dépassement de 6% (CHF 1'194) enregistré vient des indemnités horaires versées à la remplaçante de la secrétaire du CoDir (en raison du congé maternité de la titulaire) et de l'activité plus soutenue du bureau du CI et de la CoGe en raison du changement de législature, de l'audit mené par la Cour des comptes⁴ et du nombre élevé de préavis (six) dont un qu'il a fallu revoir dans le cadre du contentieux Champagne-Grandevent⁵. Le budget 2017 prévoit d'ailleurs une augmentation de cette position.

652.3030 charges sociales

L'augmentation des indemnités, combinée à l'intensification du nombre d'heures effectuées par le personnel déjà soumis aux charges sociales, a fait que cette position accuse un dépassement de 18% (CHF 8'271). Un dépassement d'environ CHF 6'000 avait été estimé début 2016, suite à l'introduction des nouveaux barèmes de l'ECA.

Cette augmentation des charges sociales est un phénomène qui va se poursuivre de par l'évolution du système qui tend à augmenter la sollicitation d'un nombre de plus en plus restreint de personnes. Dès lors, les soldes et indemnités des personnes déjà soumises aux charges sociales vont continuer à augmenter, alors que le nombre de personnes non soumises aux charges sociales tend à diminuer. En 2016, ce sont ainsi CHF 355'695.94 de soldes et indemnités qui étaient soumises aux charges sociales, en augmentation de 36% par rapport à 2015 (CHF 261'107.27). Il sied de préciser que l'outil de gestion de paiement des indemnités et des soldes est incapable de fournir une estimation des charges sociales avant le bouclage des soldes réalisé mi-janvier.

652.3091 frais de formation

Un dépassement de 2% (CHF 1'524) démontre une meilleure planification et maîtrise des dépenses de formation en comparaison à l'année dernière (15.3% en 2015). La gestion des cours ECA a d'ailleurs fait l'objet d'une attention particulière par le nouveau Chef formation dans le cadre de la reprise de ce domaine.

Il convient de préciser qu'environ la moitié du montant de la position *652.3091* fait l'objet de recettes dans la position *652.4651 subventions ECA*.

652.3099 frais divers du personnel

Cette position accuse un dépassement de 9% (CHF 4'542), ceci principalement en raison de la tenue de la Cérémonie XVI en date du 23.04.2016, cérémo-

⁴ Rapport N° 38 de la Cour des comptes « Organisation, financement et contrôle démocratique des associations de communes vaudoises » pour lequel le SDIS a été audité parmi 10 associations intercommunales.

⁵ Le premier préavis 16.05CD concernant le budget 2017 a été retiré en début de l'assemblée du Conseil intercommunal du 29.09.2016 pour être représenté le 24.11.2016. En effet, la première mouture du budget tenait compte des communes de Champagne et Grandevent comme membres du SDIS, après la décision du Conseil d'Etat du 06.07.2016. Or, dans l'intervalle, le dépôt du recours par lesdites communes a accordé l'effet suspensif. Dès lors, une seconde mouture du budget a été préparée avec Champagne et Grandevent comme non-membres du SDIS.

nie qui n'avait pas été budgétée et dont le coût se reflète partiellement dans cette position (à la hauteur de CHF 3'435.20).

Même si cet élément n'a pas forcément contribué au dépassement, il convient ici d'identifier une carence dans la planification et l'anticipation des contrôles médicaux. En effet, des retards dans la facturation de ces contrôles ont débouché sur des montants en fin d'année qui n'avaient pas été anticipés. De plus, certains membres du SDIS ont passé un premier contrôle comme nouveau porteur APR, pour passer un second contrôle quelques semaines plus tard comme nouveau chauffeur poids-lourds, deux contrôles qui auraient pu être menés conjointement, réduisant ainsi les frais. En cours d'année, il a aussi été réalisé que la volée de recrues 2015 n'avait jamais passé d'exams médicaux, ce qui a été rapidement corrigé. Afin de palier à ce genre de désagréments, l'État-major a décidé en date du 14.12.2016 de nommer le Quartier-maître comme coordinateur des exams médicaux. Un ordre de service est en cours de rédaction et des rencontres avec les médecins-conseils et le Service des automobiles et de la navigation sont menées, le but étant d'optimiser au maximum les coûts de ces exams pour le SDIS.

652.3109 frais administratifs divers

Cette position budgétaire, comprenant une large panoplie de sous-positions diverses, est dépassée de 7% (CHF 2'165). La position budgétaire a ainsi été parfaitement maîtrisée, à l'exception d'un élément qui n'avait été budgété. Il s'agit de l'impression et la distribution, pour la première fois depuis la création du SDIS, du rapport d'activité et de gestion du SDIS. Cet élément a été pris en compte dans le cadre du budget 2017.

652.3185 honoraires et frais d'expertise

Suite au dépôt du recours des communes de Champagne et Grandevent contre la décision du Conseil

d'État, un conseil a été engagé pour défendre les intérêts du SDIS. Le dépassement de cette position budgétaire de 66% (CHF 3'276) est donc lié aux frais d'avocats. Il convient de relever que cette position n'est garnie que d'un modeste montant constituant une éventuelle réserve pour des premiers frais d'avocats, frais généralement peu prévisibles.

652.3301 perte sur débiteurs

Il s'agit d'un acte de défaut de biens reçu suite à une facture impayée d'intervention désincarcération effectuée en date du 05.12.2014 sur la Route de Lausanne à Gressy.

652.3521 participation aux charges d'Yverdon-les-Bains

Le maigre dépassement de 0.2% (CHF 1'745) démontre une excellente estimation des coûts de la masse salariale sachant que 2015 a vu la fin du contrat à durée déterminée de l'employé polyvalent, l'engagement d'un nouveau sapeur-pompier permanent et le paiement d'heures supplémentaires de l'assistante de direction, dont le taux d'engagement a pu être augmenté à 100% dès le 01.01.2017.

652.4659 prestations à des tiers

Il ne s'agit ici pas d'un dépassement, mais d'un manque de recettes de CHF 9'791 (98%). Dans le cadre du bouclage des comptes 2015, la non-utilisation de cette position budgétaire avait déjà été relevée ; elle a d'ailleurs été supprimée du budget 2017. En effet, depuis 2015, toutes les prestations à des tiers sont versées dans la position *652.4356 interventions facturées*.

8.6 EXPLICATIONS SUR LES POSITIONS AYANT GÉNÉRÉ UNE ÉCONOMIE

Seules sont traitées les économies de plus de CHF 1'000.

652.3012 Salaires personnel occasionnel

Une économie de CHF 2'527 (51%) a été réalisée. Ceci est principalement dû au fait que le passage du permis bateau des deux derniers permanents engagés a été reporté à 2017.

652.3013 soldes

La planification des soldes est un domaine extrêmement complexe. En effet, le nombre d'heures d'exercices peut varier en cours d'année en fonction des impondérables du programme ou de l'arrivée de nouveaux thèmes ou de nouveau matériel. En outre, la planification des exercices se faisait traditionnellement avec un taux de parti-

icipation de 100%, alors que celui-ci est environ 95% au DPS, 85% au DAP Y et 70% au DAP Z. Toutes les heures d'instruction, selon les bases légales cantonales, ont été planifiées et offertes. Il convient de noter que la participation aux exercices des sections DAP s'est nettement améliorée en 2016, résultat des mesures prises par l'État-major fin 2015 et pour lesquelles le soutien du Chef DAP et des chefs de section DAP a été fondamental. En outre, les soldes pour interventions dépendent directement du nombre d'interventions durant l'année. S'il y a des positions budgétaires pour lesquelles une prévision précise est impossible, il s'agit bien de cette position et de la position *652.4356 interventions facturées*.

Malgré cela et le fait que le nombre d'heures administratives ait largement augmenté durant l'année, il convient de relever qu'une économie de 13% (CHF 91'482)

a pu être réalisée sur cette position. De surcroît, un système plus précis de calcul des heures d'exercices a été mis en place par le nouveau Chef formation dans le cadre de l'élaboration du budget 2017. La clôture des comptes 2017 déterminera la performance de ce système. En parallèle à cela, début 2016, le Quartier-maître et le Commandant ont entièrement revu les codes utilisés par ECADIS, afin de ventiler les sommes dans les sous-positions des soldes. Ceci permet non seulement d'avoir une excellente vue d'ensemble des dépenses en fonction des activités, mais surtout de mieux comprendre les différences entre les comptes et le budget au niveau des sous-positions et d'optimiser le budget de l'année suivante. Le budget 2017 a été préparé en s'alignant sur ces nouveaux codes, dès lors une première analyse profonde pourra être faite fin 2017.

652.3114 achats habits et équipements

L'achat de vestes feux pour les officiers de service régionaux (OSR) n'a pas été effectué en 2016, expliquant ainsi l'économie de 7% (CHF 2'888) dans cette position. Deux raisons justifient le report de cet achat: l'ECA est actuellement en train de développer une nouvelle tenue feu et les anciennes tenues du site DPS G1 Yverdon-les-Bains n'ont toujours pas été liquidées. Une réflexion est donc en cours, notamment dans l'éventuelle possibilité de recycler certaines d'entre elles

652.3120 chauffage et éclairage

L'économie de CHF 6'449 (16%) réalisée est principalement due au prix du gaz qui a continué à baisser en 2016. La diminution est moins flagrante que celle de l'année dernière en raison de la prise en charge des consommations électriques de la caserne C1 et de l'appartement de la caserne G1. En outre, des efforts ont été faits dans la caserne G1 pour remplacer les ampoules incandescentes et les tubes fluorescents par de l'éclairage LED, liés en partie à des détecteurs de présence. Il est toutefois trop tôt à ce stade pour tirer un bilan de cette opération, partiellement compensée par la consommation électrique élevée de la nouvelle machine à laver les tenues feux.

652.3137 prestations refacturables

Une économie de 28% (CHF 2'272) est réalisée sur cette position pour la seule raison que la Direction générale de l'environnement (DGE), par l'intermédiaire de l'ECA, a repris en 2016 la facturation des interventions ABC. Ainsi, la restitution pour les interventions ABC, qui était versée à l'ECA chaque fin d'année lorsque le SDIS était responsable de la facturation des interventions ABC, est supprimée.

652.3139 achats mousse, poudre, air

Une économie de CHF 1'370 (34%) a pu être faite grâce à l'utilisation d'extincteurs périmés pour les exer-

cices en lieu et place d'une solution de location. En outre, des extincteurs d'exercices ont été achetés cette année, ce qui permettra de pérenniser cette économie.

652.3155 entretien véhicules et matériel

L'économie de 25% (CHF 18'820) est due aux dépenses restreintes d'entretien des véhicules et au peu de casse enregistré en 2016. En outre, la prise en charge toujours progressive par l'ECA des véhicules et du matériel, ainsi que de leur entretien, contribue à une économie dans cette position budgétaire qui est diminuée annuellement depuis 2014 (CHF 87'000 en 2014, CHF 80'000 en 2015, CHF 73'000 en 2016 et CHF 68'000 en 2017).

652.3182 Téléphones et radios

Cette position budgétaire enregistre une économie de 14% (CHF 3'158) principalement grâce à la baisse des coûts des communications téléphoniques, une bonne maîtrise de l'achat de matériel informatique et une optimisation des réseaux de communication du SDIS. Début 2016, les antennes radio de la tour Bel-Air ont été déplacées sur la tour de la caserne d'Yverdon-les-Bains, permettant ainsi d'économiser pas loin de CHF 2'000 de location annuelle de la ligne de cuivre. Les plans de téléphonie mobile ont été revus au mois de septembre par la ville d'Yverdon-les-Bains, ce qui permettra une diminution de moitié des frais mensuels de téléphonie mobile.

652.3186 assurances

Une économie de 11% (CHF 2'187) a été réalisée dans les assurances, grâce à une révision complète de la couverture du SDIS. L'ajustement des primes de l'assurance accident collective a permis d'obtenir un remboursement de montants surpayés. À cela vient se rajouter un remboursement erroné de CHF 813 qui sera débité en 2017. Finalement, l'assurance transport a été résiliée pour 2017, son utilité ne pouvant être déterminée.

652.3189 entretien des extincteurs

Une économie de 44% avait déjà été faite l'année dernière sur cette position qui présente une économie de 74% (CHF 5'556) cette année. Le projet d'attribution du contrat de maintenance des extincteurs de la ville d'Yverdon-les-Bains et du SDIS a été poursuivi en 2015. Plusieurs fournisseurs ont été contactés afin d'obtenir différentes offres, ce qui a permis de réaliser que les prix pratiqués précédemment étaient largement disproportionnés. Ce dossier se conclura en 2017 avec la signature d'un contrat avec un ou plusieurs fournisseurs. Dans l'attente, une première baisse de prix a été obtenue par le fournisseur habituel et certaines révisions ont été suspendues.

8.7 REVENUS

652.4356 Interventions facturées

Un excédent de CHF 128'921 (50%) a été réalisé sur cette position. Malgré le fait que la facturation des interventions est toujours dépendante de facteurs incontrôlables, la politique de facturation active a été poursuivie durant toute l'année.

La participation du personnel permanent comme chefs de classe ou formateurs aux cours cantonaux a, pour la seconde fois, été facturée à l'ECA. Ceci a permis d'apporter un montant de CHF 5'057.75 au SDIS.

Il sied en outre de préciser que la facturation des interventions ABC a été reprise par la DGE en 2016. Il est encore trop tôt pour obtenir une évaluation précise de l'influence que cela a sur le budget. Il convient toutefois de relever que plus de 90% des heures annoncées par le SDIS sont prises en charge par la DGE.

652.4651 Subventions ECA

Un excédent de CHF 33'486 (7%) a pu être réalisé. Malgré un nombre toujours diminuant de membres du DAP, le décompte annuel de la participation financière de l'ECA s'est monté à CHF 478'572.25, largement su-

périeur à 2015 en raison de l'augmentation de la rétribution des heures d'exercice de CHF 20 à 22 et des services de permanence de CHF 40 à 70 par période de 24 heures.

Pour les sites DPS d'Yverdon-les-Bains et d'Yvonand, il a été possible d'obtenir le maximum de subventions (à savoir respectivement 60 et 20 sapeurs). Pour le site DPS de Grandson et de Concise, seules 26 et 17 personnes respectivement, sur des maximums de 30 et 20, ont pu être prises en compte.

Il sied ici de préciser que dans le cadre du budget 2016, un montant de CHF 70'000 avait été prévu dans la position 652.4651 subventions ECA pour le remboursement par l'ECA de frais d'interventions. Ces remboursements, échelonnés durant l'année, ont en fait été placés dans la position budgétaire 652.4356 interventions facturées, car ces montants appartiennent naturellement à cette position. Cette confusion de sous-position a été corrigée dans le budget 2017.

Dès lors, si l'interprétation du budget est faite de manière puriste, l'excédent du compte 652.4356 par rapport au budget n'est que de CHF 58'921 alors que l'excédent du compte 652.4651 par rapport au budget est de CHF 103'486.

8.8 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants⁶ et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine

immobilier⁷. Pour les membres de l'Association, la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Toutes les valeurs mentionnées ci-dessous sont en CHF.

⁶ base 31.12.2014, source: Canton de Vaud

⁷ base 31.12.2014, source: ECA

Commune	Montant	Coût/habitant
Belmont-sur-Yverdon	13'645.85	38.22
Bioley-Magnoux	7'828.28	39.94
Bonvillars	20'549.18	39.98
Chamblon	22'434.07	38.02
Champvent	23'444.35	39.07
Chavannes-le-Chêne	10'711.56	39.09
Chêne-Pâquier	5'119.04	38.78
Cheseaux-Noréaz	26'074.01	39.33
Concise	35'865.11	38.48
Corcelles-près-Concise	12'949.29	39.12
Cronay	13'783.59	39.16
Cuarny	7'993.61	39.18
Démoret	5'170.35	41.03
Donneloye	28'111.35	38.61
Ependes	13'277.59	38.60
Essert-Pittet	5'711.80	37.83
Fiez	15'668.59	38.12

Commune	Montant	Coût/habitant
Method	21'322.90	38.63
Molondin	8'955.40	39.28
Montagny-près-Yverdon	30'372.51	41.89
Mutruz	5'683.24	38.14
Novalles	3'968.87	38.91
Onnens	20'071.18	40.14
Orges	10'558.03	38.53
Pomy	28'098.91	38.23
Provence	15'116.59	40.53
Rovray	6'529.89	39.58
Suchy	20'096.13	38.28
Suscévoz	7'686.73	38.63
Treycovagnes	17'566.19	37.30
Ursins	8'071.46	38.81
Valeyres-sous-Montagny	24'064.48	37.48
Valeyres-sous-Ursins	9'182.96	38.10
Villars-Epeney	3'507.85	39.41

Commune	Montant	Coût/habitant
Fontaines-sur-Grandson	7'120.33	38.91
Giez	15'091.74	39.30
Grandson	123'343.24	38.02

Le coût par habitant s'étend de CHF 37.30 à 41.89 (47.21 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La valeur se situe donc en-dessous des montants budgétisés (CHF 38.88 à 43.67 par habitant). Il convient aussi de rappeler que la provision votée le 24.11.2016 de CHF 91'370 a une influence d'environ CHF 1.90 par habitant.

Commune	Montant	Coût/habitant
Vugelles-la Mothe	5'266.15	38.44
Yverdon-les-Bains	1'367'752.77	47.21
Yvonand	116'371.36	37.60

Une demande d'acompte comptant pour 85% du budget a été faite aux communes membres en date du 11.10.2016. Le complément pour le bouclage des comptes a été facturé en date du 17.02.2017. Les factures ont été arrondies à CHF 0.05, et l'arrondi final s'est fait sur la facture de la ville d'Yverdon-les-Bains.

8.9 COÛT POUR LES COMMUNES NON-MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Des factures séparées ont été établies pour les deux communes de Champagne et Grandevent, selon la même clé de répartition décrite pour les communes membres, à l'exception que ces deux communes ne bénéficient pas de la contribution spéciale de

Commune	Montant	Coût/habitant
Champagne	44'193.01	43.97
Grandevent	9'963.68	44.09

CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.

La péréquation est donc calculée en tenant compte des 42 communes sans la contribution spéciale. Les coûts [CHF] sont les suivants:

Dans l'attente d'un jugement exécutoire et d'une issue définitive quant à l'éventuelle adhésion de ces deux communes au SDIS NV, les factures sont retenues.

8.10 BILAN AU 31.12.2016

ACTIF		31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
910	Disponibilités	1'601'749.44	446'404.66	885'871.79
910.0000	Compte postal	1'601'749.44	446'404.66	885'871.79
911	Débiteurs	420'498.71	1'242'345.09	-147'658.51
911.1201	AFC – I.A. à récupérer			84.95
911.4000	Compte collectif débiteurs	443'520.47	770'686.07	93'736.00
911.6510	c/c Commune d'Yverdon-les-Bains	-23'021.76	471'659.02	-241'479.46
913	Actifs transitoires	34'811.50	3'028.75	0.00
913.8000	Transferts de fonds	0.00	0.00	
913.9000	Actifs transitoires	34'811.50	3'028.75	
TOTAL DES ACTIFS		2'057'059.65	1'691'778.50	738'213.28

PASSIF		31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
920	Créanciers	-2'057'059.65	-1'591'778.50	-361'863.25
920.0000	Compte collectif fournisseurs	-1'398'047.40	-1'367'054.65	-148'100.05
920.0001	Transfert paiements fournisseurs	0.00	0.00	0.00
920.0002	Transit factures fournisseurs manuelles	-367'641.90	-224'723.85	-213'763.20
920.0003	Sommes à restituer & rejets BVR	0.00	0.00	0.00
923.4201	Provision pour débiteur douteux	-91'370.35	0	0
925	Passifs transitoires	0.00	0.00	-376'350.68
925.9000	Passifs transitoires			-376'350.68
928	Financements spéciaux	-200'000.00	-100'000.00	0.00
928.1650	Fonds de renouvellement SDIS	-200'000.00	-100'000.00	
929	Capital	0.00	0.00	0.65
929.0001	Résultat			0.65
TOTAL DES PASSIFS		-1'691'778.50	-738'213.28	

Toutes les valeurs sont mentionnées en CHF.

910 Disponibilités

Il s'agit des liquidités présentes sur le compte postal du SDIS NV.

911 Débiteurs

Il s'agit des factures qui n'étaient pas encore encaissées au 31.12.2016. Il est possible de séparer les montants selon les catégories suivantes :

911 Débiteurs	Montants	%
Participation financière des communes membres	260'129.52	58.7
Factures ouvertes pour Champagne et Grandevent	145'527.05	32.8
Factures d'interventions et autres prestations	37'863.90	8.5
TOTAL	443'520.47	100

Finalement, le montant de CHF 23'021.76 prêté par la ville d'Yverdon-les-Bains au SDIS dans le cadre des paiements de soldes a été remboursé sur le compte de la ville début 2017.

913 Actifs transitoires

La somme de CHF 34'811.50 constitue des factures fournisseurs 2016 qui ont été payées en 2017. La majeure partie de la somme concerne un paiement du 27.12.2016 qui a été comptabilisé par erreur par le Service des finances le 06.01.2017.

920 Créanciers

Concernant la position *920.0000 compte collectif fournisseurs*, 94.8% de la somme est due à la participation aux charges de la ville d'Yverdon-les-Bains (position 652.3521) comprenant la masse salariale des employés permanents, les prestations de l'office informatique, les prestations du Service des finances et les frais de dé-

placement du chef de service. Le reste concerne les factures de fin d'année qui ont normalement été réglées entre le 01.01 et le 29.01.2017.

La position *920.0002 transit. factures fournisseurs manuelles* est un compte de transit pour les fournisseurs sporadiques. Le montant est généralement ramené à zéro dans les jours qui suivent l'imputation initiale. La somme totale de ce compte comprend les quatre dernières opérations, à savoir le paiement des soldes des membres du SDIS et deux autres paiements à fournisseurs.

Une nouvelle position *923.4201 provision pour débiteur douteux* a été créée et est provisionnée avec la somme de CHF 91'370.35 votée par le Conseil intercommunal le 24.11.2016 pour couvrir les factures impayées de Champagne et Grandevent.

925 Passifs transitoires

Un effort particulier a été fait pour obtenir toutes les factures de créanciers dans la période comptable, résultant ainsi en l'absence totale de passifs transitoires.

928 Financements spéciaux

Il s'agit-là du versement au fond de réserve (position 652.3814).

8.11 PERSPECTIVES 2017

Pour la deuxième année consécutive, les comptes sont meilleurs que les montants budgétés. Pour l'année 2016, ceci est dû à des recettes plus importantes que prévues, notamment dans les prestations facturées et la participation financière de l'ECA. Ce phénomène est encore accentué par une économie substantielle dans les soldes des miliciens, combinée à des économies plus modestes au niveau des frais de chauffage, de l'entretien du matériel et des véhicules ainsi que des extincteurs. Les comptes restent meilleurs malgré la dépense imprévue de CHF 91'370 comme provision pour les factures impayées de Champagne et Grandevent pour les années 2014 et 2015. En faisant abstraction de cette provision, l'économie par rapport au budget serait de CHF 171'977 (7.5%).

Si les économies réalisées sont réjouissantes, il n'est pas possible de garantir que cette situation perdure d'année en année. Pour 2017, le budget adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 24.11.2016,

représente un total de charges de CHF 3'140'800 pour des recettes à la hauteur de CHF 862'514. Ceci correspond à une légère augmentation de 2.90% des coûts à charge des communes. Pour rappel, il s'agit du premier budget élaboré par le nouveau commandement avec une année complète de fonctionnement.

Plusieurs projets seront menés et réalisés durant l'année 2017, à savoir :

- La transition du programme de comptabilité Gefi à Abacus en début d'année. Ceci permettra la saisie et le traitement électroniques des factures.
- Poursuite de l'optimisation de la codification des activités des sapeurs-pompiers dans ECADIS.
- Début de la passation de la gestion de l'élaboration du budget au Quartier-maître.
- Développement d'un tableau de bord afin d'avoir un suivi permanent des dépenses en cours d'année.

Rédigé par l'État-major du SDIS Nord vaudois
à Yverdon-les-Bains en avril 2017

Impressum

© 2017 SDIS Nord vaudois - F5/6

Icônes : Delta-9

Imprimé par : atelier Kinkin, av. de Grandson 48, 1400 Yverdon-les-Bains

Distribution papier

Membres du Conseil intercommunal

Membres du CoDir

Secrétariat du SDIS

Distribution électronique

Officiers, sous-officiers et sapeurs du SDIS

Public (via Internet)

SDIS régional du Nord Vaudois
Rue de l'Arsenal 8
1400 Yverdon-les-Bains

T 024 423 65 95
F 024 426 14 60

info@sdisnv.ch



Belmont-sur-Yverdon



Bioley-Magnoux



Bonvillars



Chamblon



Champvent



Chavannes-le-Chêne



Chêne-Pâquier



Cheseaux-Noréaz



Concise



Corcelles-près-Concise



Cronay



Cuarny



Démoret



Donneloye



Épendes



Fiez



Fontaines-sur-Grandson



Giez



Grandson



Method



Molondin



Montagny-près-Yverdon



Mutrux



Novalles



Onnens



Orges



Pomy



Provence



Rovray



Suchy



Suscévaz



Treycovagnes



Ursins



Valeyres-sous-Montagny



Valeyres-sous-Ursins



Villars-Épeney



Vugelles-la-Mothe



Yverdon-les-Bains



Yvonand